



LIDL  
72/92 Av Robert Schuman – CS 80272  
94533 Rungis Cedex 1

A l'attention de Monsieur Friedrich Fuchs  
Président Directeur Général Lidl France

Monsieur,

La CFE-CGC a toujours accompagné l'entreprise dans les moments les plus critiques et travaillé en collaboration avec la direction afin d'apporter des solutions gagnantes/gagnantes pour les salariés et l'entreprise, au travers de propositions concrètes.

Certes il peut y avoir des sujets pour lesquels nous aurons des désaccords mais ceux-ci ne feront jamais obstacles à une collaboration sur d'autres.

Ainsi notre organisation syndicale a conscience que Lidl doit dégager des bénéfices afin de pouvoir continuer à investir, à se développer et mener à bien ses projets.

Mais à aucun moment la CFE-CGC n'acceptera que cela se fasse au détriment des salariés qui font la richesse de Lidl France.

En effet, les collaborateurs Lidl et les membres de l'encadrement en particulier s'investissent quotidiennement au succès de l'entreprise mais nous constatons à travers nos échanges avec nos collègues, une lassitude et pour un nombre croissant d'entre eux un épuisement physique et psychologique. Ce qu'ils nous disent régulièrement, c'est que l'entreprise en demande toujours plus et que c'est à eux de compenser sans cesse.

Nous ne cessons de vous alerter sur le turnover qui s'est dégradé de plus de 10 pts sur les 12 derniers mois, dépassant allégrement les 30% sur la majorité des directions régionales et sur l'absentéisme subi qui a dépassé les 12% en 2022. Cette dégradation était également signalée par SECAFI en décembre 2021 dans le rapport présenté en CSEC. L'expert faisait déjà un certain nombre de recommandations en ce qui concerne la politique RH de Lidl France afin de renforcer notre attractivité dans une période de marché du travail tendu. SECAFI pointait ainsi du doigt la dégradation des conditions de travail liée notamment au sous-effectif chronique.

Malgré cela vous avez décidé de revoir pour cette fin d'année fiscale les objectifs de performance de nombreux supermarchés mais aussi des plateformes.

Cette décision incompréhensible nous semble contre-productive car vous conviendrez qu'il sera très difficile d'atteindre du jour au lendemain des objectifs réévalués alors que les initiaux ne le sont déjà pas. En effet les équipes encadrantes se voient imposer à la suite de cette décision une pression supplémentaire inutile au moment où le nombre de départ et l'absentéisme augmente.

Il est nécessaire de stabiliser les équipes à travers, non seulement, un accueil et une formation améliorée, mais aussi à travers une adaptation de la charge de travail permettant une intégration et une montée en compétence progressive des nouveaux embauchés.

La CFE-CGC vous demande donc de revenir sur cette décision portant sur la performance.

L'autre élément sur lequel nous souhaitons fortement attirer votre attention est celui du pouvoir d'achat de vos salariés.

La CFE-CGC reconnaît que la politique salariale de Lidl était par le passé un élément d'attractivité majeur de notre enseigne que ce soit envers les populations employées, agents de maîtrise ou cadres. Ce niveau de rémunération et d'avantages était satisfaisant compte tenu du niveau de performance et d'exigence demandé mais aussi, pour l'encadrement, des responsabilités endossées.

Mais depuis quelques années, et en particulier cette année en raison de la forte inflation subie par tout le monde, nous observons une diminution de cet avantage compétitif de l'entreprise.

En ce qui concerne les agents de maîtrise et les cadres, certaines grilles de salaires doivent de plus être réévaluées pour tenir compte de l'augmentation de la taille des équipes et du champ de responsabilités croissant.

Nous vous avons demandé la réouverture des NAO dès le mois de mai 2022, ce que vous avez refusé de faire. Vous avez préféré proposer de façon unilatérale des primes pour faire patienter les salariés d'ici les NAO 2023. Ces propositions nous semblent toutefois insuffisantes.

Il nous semble nécessaire d'améliorer très rapidement le pouvoir d'achat des salariés en doublant par exemple le montant de la carte cadeau de fin d'année et en proposant des remises supplémentaires via la carte privilège.

La CFE-CGC vous présentera par ailleurs son analyse et vous fera ses propositions lors de notre réunion bilatérale prévue le 29 novembre 2022, mais surtout lors des NAO.

En attendant cette rencontre, la CFE-CGC Lidl se tient bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information ou pour échanger sur les 2 thèmes abordés dans ce courrier.

Cordialement

Alain HARACZAJ  
DSC CFE-CGC LIDL